

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2015

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°961 SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2015

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, Président.

M. Ismaïla WANE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Louis Barth, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Ismaïla Wane.

Absents excusés : Marie-Hélène Aubert (pouvoir à Olivier Lebrun), Olivier Delaporte (pouvoir à Pierre Bédier), François Deligné (pouvoir à Jean-Michel Gourdon), Fanny Ervera, Jean-Philippe Mallé (pouvoir à Jean-Louis Barth), Michel Vignier (pouvoir à André Sylvestre),

Communications de Monsieur le Président du Conseil général

M. LE PRÉSIDENT – Bienvenue à tous pour cette dernière séance de la mandature. Je salue Mesdemoiselles et Messieurs les élèves délégués du collège Paul Cézanne de Mantes-La-Jolie qui vont y assister.

Vous avez trouvé sur table la communication des marchés à procédure adapté (annexée au présent C.R.A.), ainsi que le compte-rendu trimestriel de l'exercice de la délégation que vous m'avez donnée pour ester en justice au nom du Département (document annexé in fine du C.R.A.).

Nous devons procéder à la désignation du représentant du Conseil général au conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. de Nogent-Le-Roi, dans le département de l'Eure-et-Loir. Il nous a semblé plus logique que l'élue la plus proche géographiquement de cet établissement soit désignée, en l'occurrence Josette Jean.

Madame Josette Jean est désignée à l'unanimité pour représenter le Conseil général au C.A. de l'E.H.P.A.D. de Nogent-Le-Roi.

Adoption d'un compte-rendu analytique

En l'absence de remarque, le compte- rendu analytique n°960 de la séance du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de débiter notre séance, suivant l'ordre du jour, par les dossiers de la Première .Commission.

Garantie d'emprunt en faveur de l'entreprise d'insertion « Bio-Yvelines- Services »

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit de donner une garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 1,2 million d'euros contracté par l'entreprise d'insertion « Bio-Yvelines-Services ». Elle présente le double avantage d'avoir à la fois une vocation sociale, puisque les personnes qui y travaillent sont en situation de chômage de longue durée ou sont des bénéficiaires du R.S.A., et une vocation écologique, dans le sens du développement durable, puisqu'elle réalise du traitement de déchets verts, pour plus de 22 000 tonnes par an, pour le compte de Versailles Grand Parc et Sud de Seine. Obligée de déménager dès 2016 compte tenu de l'implantation de la future Tangentielle Grand Ouest (T.G.O.), « Bio-Yvelines-Services » a signé une convention avec la société « Cofiroute » pour une installation qui va lui permettre de s'agrandir et de se développer, à la fois en activité et en emplois. Le montage financier, qui s'élève à 2,6 millions d'euros, ne prévoit que 1,2 million d'euros d'emprunt, puisque les fonds propres de la société lui permettent d'en financer 31 %, auxquels s'ajoutent des subventions. Il s'agit pour nous de garantir deux emprunts de 600 000 euros chacun, l'un étant accordé par le « Crédit Coopératif » et l'autre par la « Société Générale ». Le Pôle Performance et Contrôle de Gestion nous garantit que « Bio-Yvelines-Services » a la capacité de supporter le remboursement de ces emprunts, compte tenu de l'analyse financière qui a été faite de ses états.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4719 à l'unanimité.

Garantie d'emprunt en faveur de la S.A. d'H.L.M. « France Habitation ». Opération de réhabilitation et d'acquisition/amélioration à Carrières-sur-Seine

JEAN-LOUIS BARTH, *rapporteur* – Il s'agit d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % en faveur de la S.A. d'H.L.M. « France Habitation » pour la réhabilitation de la cité « des Petits Bois » et à la cité « des Cent Arpents » à Carrières-sur-Seine. L'opération prévoit la réhabilitation lourde de 78 logements à la Cité « des Cent Arpents », ainsi qu'une opération d'acquisition/amélioration de 46 logements à la Cité « des Petits Bois » qui appartenaient auparavant à la Marine Nationale et servaient au logement des gendarmes. Cette opération vise à requalifier durablement le quartier « des Alouettes ». Le coût total des travaux, honoraires compris, s'élève à 14 273 430 euros. Le financement comprend un prêt de la « Caisse des Dépôts et Consignations » à hauteur de 7 084 876 euros, soit 50 % du total et d'autres prêts du type « 1 % » à hauteur de 3 000 400 euros, soit 21 %, ainsi que des fonds propres de la société à hauteur de 2 425 854 euros, soit 17 %, et une subvention de l'Etat à hauteur 1 762 300 euros, soit 12 %.

En contrepartie de la garantie demandée le Département dispose d'un droit de réservation de 10 % des logements des deux programmes, soit l'attribution de 13 logements à son contingent, dans une zone intéressant des agents du Département.

Une clause du contrat fixe le taux annuel de progressivité des échéances actualisables à l'émission de la date d'effet du contrat, en fonction des variations du taux du Livret A. Ce principe a donné lieu au dépôt d'un amendement qui précise que :

« Dans le projet de délibération, la Caisse des Dépôts et Consignations, après une mise à jour tardive de son offre à la S.A. d'H.L.M. « France Habitation », a informé le Conseil général des prévisions suivantes : La révision des taux d'intérêt des quatre emprunts à chaque échéance est effectuée en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que ce taux d'intérêt ne puisse être inférieur à 0 %. Si la durée de préfinancement retenue par la S.A. d'HLM « France Habitation » est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci. Si cette durée est égale ou supérieure à 12 mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation, sauf si la S.A. d'H.L.M. opte pour le paiement des intérêts de la période.

- *Il est indiqué, par ailleurs, que la durée du préfinancement est comprise entre 3 et 24 mois.*
- *Diverses caractéristiques, non essentielles pour la délibération, sont supprimées (le T.E.G. ainsi que l'ensemble des taux liés à la phase de préfinancement) ».*

Le reste de la délibération est inchangé.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances et des Affaires générales.

PIERRE LEQUILLER – Un dossier qui me tient, avec Alexandre Joly, très à cœur. Nous nous sommes rendus à plusieurs reprises à la cité « des Petits Bois », qui souffrait de problèmes graves. Il est extrêmement positif, si la délibération est adoptée, que le Conseil général apporte sa garantie à cette opération de réhabilitation. Cette cité ne faisait pas vraiment partie de la ville de Carrières-sur-Seine, tellement il y a un clivage entre elle et le reste de la ville. Cela fait des années que l'on attend de pouvoir la débloquer cette opération.

L'amendement à la délibération 1-4720 et à ses annexes est adopté à l'unanimité.

Le Conseil général adopte à l'unanimité la délibération 1-4720, ainsi amendée.

ALEXANDRE JOLY – En tant que Conseiller général de Carrières-sur-Seine, je vous confirme les propos de Pierre Lequiller : c'est une opération qui était attendue depuis très longtemps et on ne peut que se féliciter qu'elle voit le jour.

Garantie d'emprunt en faveur de l'association « Chemin d'Espérance » pour la construction d'un lieu de vie pour personnes âgées au Mesnil-Saint-Denis

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Ce début de séance est remarquable par le fait que trois garanties d'emprunt nous sont soumises, dans le domaine de l'insertion, du logement et des personnes âgées. Je vous propose de voter une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour une opération de

construction d'un lieu de vie pour personnes âgées autonomes au Mesnil-Saint-Denis, afin d'y créer 24 places. C'est l'association « Chemin d'Espérance » qui a été autorisée, dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Conseil général, à créer ce lieu de vie. L'opération porte sur un montant d'environ 3,2 millions d'euros et l'emprunt que nous garantirions à 100 % est de 1,6 million, soit 50 % du montant total de l'opération, qui a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4721 à l'unanimité.

Garantie d'emprunt en faveur de l'association C.O.S. pour une opération d'acquisition d'un E.H.P.A.D. avec accueil de jour et de logements sociaux à Viroflay

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit, toujours dans le domaine des personnes âgées, d'apporter notre garantie à un emprunt qui est sollicitée par l'association C.O.S. (Centre d'Orientation Social) qui a été fondée en 1944 et qui gérait en 2013 environ 2 500 lits en France et recevait à ce titre environ 9 000 personnes. Le C.O.S. a remporté l'appel d'offres de l'appel à projets qui a été lancé par le Conseil général et l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) pour l'implantation d'un E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 84 places, auquel s'adosent 10 places d'accueil de jour à Viroflay. Au-delà de cette opération, il est prévu la création de 32 logements sociaux.

L'opération porte sur un total de 16 350 000 euros, le montant de l'emprunt à la « Caisse des Dépôts et Consignations » s'élevant à 10,2 millions, sous la forme de quatre emprunts distincts de 5,4 millions d'euros, 1 million d'euros, 1,9 million et 1,9 million d'euros, avec des conditions de taux légèrement différentes.

Le Pôle Performance et Contrôle de gestion a vérifié la capacité de l'organisme à supporter le remboursement de ces emprunts, à la fois en capital et en intérêts. En contrepartie de sa garantie, le Département bénéficiera de l'attribution de 10 % des logements sociaux créés dans l'E.H.P.A.D., soit 3 logements sur les 32. Cette proposition a reçu l'avis unanime de la Commission des Finances et des Affaires générales. Elle fait, en outre, l'objet d'une proposition d'amendement similaire, dans le fond et dans la forme, à celui de qui a été pris pour la délibération 1-4720, dont je ne donnerai donc pas lecture et qui n'a fait l'objet d'aucune objection.

L'amendement à la délibération 1-4722 et à ses annexes est adopté à l'unanimité.

Le Conseil général adopte à l'unanimité la délibération 1-4722 ainsi amendée.

OLIVIER LEBRUN – En tant que maire de Viroflay, je remercie le Conseil général d'avoir lancé l'appel à projets. Je précise que l'opération est réalisée sur un terrain appartenant à l'Etat. Au terme d'une négociation d'un an et demi, ce dernier nous a consenti une décote extrêmement importante. La Ville a également donné son accord à cette opération importante. Des logements sociaux y seront adossés afin d'y accueillir du personnel de l'E.H.P.A.D. et des personnes âgées dont le conjoint aurait pu être accueilli à l'E.H.P.A.D.

Il est également notable que nous ayons obtenu une garantie de 50 % des emprunts, la Ville étant également sollicitée à hauteur de 50 %. Je vous rappelle que compte tenu de l'obligation de construction de logements sociaux, la ville de Viroflay devrait accorder 5 millions d'euros

d'emprunts, en plus des 40 millions d'euros d'emprunts déjà consentis. Si nous voulons remplir l'obligation totale de la Ville, il faut garantir 130 millions d'euros d'emprunts, alors que le budget communal avoisine les 20 millions d'euros et que nous allons voir notre D.G.F.(Dotation Globale de fonctionnement) disparaître au bout de trois ans. Il n'est pas certain que les communes puissent continuer à produire du logement social dans de telles conditions. Je remercie l'ensemble de mes collègues pour avoir voté à l'unanimité cette délibération.

M. LE PRESIDENT – La remarque d'Olivier Lebrun est très pertinente, mais il est recommandé de manier avec prudence cet argument, qui pourrait amener certains esprits pervers à vouloir communautariser le droit des sols dans de grands ensembles.

CHRISTINE BOUTIN – En zone rurale, et en particulier dans le Sud Yvelines, il se trouve cinq communes, dont deux dans la vallée de Seine qui, du fait de la loi S.R.U. (Solidarité et Renouveau Urbain). qui a descendu le seuil des villes concernées de 3 500 à 1 500 habitants obligations, sont confrontées à des obligations impossibles en matière de logements sociaux qui sont impossibles à réaliser, malgré la bonne volonté des maires concernés. Dans la commune de Sonchamp, la création de 50 logements sociaux qui est programmée ne représente que le tiers de son obligation. Ces communes sont pénalisées alors qu'elles ne peuvent pas faire davantage. On peut avoir toutes les bonnes intentions du monde et voter les plus belles lois, ce sera en vain si ce n'est pas réaliste. C'est profondément injuste. Je demande donc au député Pierre Lequiller, ici présent, de bien vouloir intervenir dans la loi en faveur de ces cinq communes, de façon à remonter le plafond à 3 500 habitants.

JOËL TISSIER – Il est positif que les prêts soient garantis par la «Caisse des Dépôts et Consignations », car cela limite considérablement les risques. Il serait souhaitable que les communes puissent bénéficier de prêts de ce type.

YVES VANDEWALLE – Je m'associe pleinement à l'intervention de Christine Boutin. Nous sommes très attentifs, au Conseil régional, à ce qui s'est passé dans les villages qu'elle a évoqués. Le Préfet a fait quelques ouvertures en C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) l'autre jour, mais il faut bien reconnaître qu'elles ressemblent à des faux semblants. J'espère effectivement que l'on trouvera une solution législative, parce que la seule vraie solution est législative.

Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne pour la passation des marchés d'assurance responsabilité civile et dommages aux biens

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – La présente délibération concerne une proposition d'adhésion au groupement de commandes qui nous est proposé par le C.I.G. « Grande Couronne » dans l'optique de pouvoir passer des marchés d'assurances de responsabilité civile dommages aux biens, ce que l'on appelle les assurances I.A.R.D.(Incendies, Accidents et Risques Divers J'en profite pour rappeler que nous avons déjà passé, le 18 décembre dernier, nos assurances en responsabilité civile au C.I.G. à la demande de la Direction des Ressources Humaines. L'adhésion au groupement de commandes nous permettra de faire l'économie de la partie administrative de ces assurances, en mutualisant l'assurance assistance à maîtrise d'ouvrage qu'il est nécessaire de souscrire pour des marchés pointus et délicat. Si elle entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016, alors que nos contrats d'assurance en cours sont prévus pour se terminer à fin 2016, la maîtrise d'ouvrage porte

sur une durée relativement longue. La Commission des Finances et des Affaires générales s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ce projet.

Le Conseil général adopte la délibération I-4743 à l'unanimité.

Remise gracieuse de la dette contractée envers le Département par la société « Carnot Automobiles »

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Il s'agit de procéder à l'annulation d'une créance de 36 251,74 euros, dans la mesure où le département avait acquis des terrains pour y réaliser un projet de liaison entre les deux rives de la Seine. La société « Carnot Automobiles » était titulaire d'un droit qu'il ne lui a pas été possible d'exercer à la suite de problèmes financiers, demande l'annulation de sa créance. Cette proposition a reçu un avis favorable unanime des membres de la Commission Equipement et un avis conforme des membres de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil général adopte la délibération I-4614 à l'unanimité.

Approbation de l'avant-projet relatif à la création d'une bretelle de sortie de la R.N. 12 vers la R.D. 912 et d'un giratoire à Houdan et autorisation de lancer l'enquête publique unique

JOSETTE JEAN, *rapporteur* – Il vous est demandé d'approuver le projet de création d'une bretelle de sortie de la R.N. 12 vers la R.D. 912 et d'un giratoire tel qu'il sera soumis à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, et d'autoriser le lancement de cette enquête et de réévaluer le montant de l'opération. C'est un dossier un peu ancien, puisque par délibération du 15 février 2008, l'Assemblée départementale a approuvé le projet de prise en considération du projet de création de cette bretelle. Suite à des préconisations de l'Etat et à la concertation informelle menée localement des modifications ont été apportées au projet. Celui-ci est cependant inscrit au contrat de développement équilibré des Yvelines du Pays Houdanais adopté le 20 janvier 2006. Il est également inscrit au schéma de déplacement des Yvelines.

Afin d'accéder au Pôle de Houdan-Maulette, il existe actuellement un demi-échangeur de la route nationale sur la route départementale à l'ouest de Houdan-Maulette. Pour rejoindre la Z.A.C « de la Prévôté » en venant de Versailles, il est nécessaire de sortir de l'échangeur est et d'emprunter la R.D. 912 qui traverse le centre de l'agglomération de Houdan-Maulette en générant des trafics supplémentaires sur la R.D. 912 et par conséquent des ralentissements et des nuisances. A moyen terme, le projet d'extension de la Z.A.C. « de la Prévôté » – 120 logements sont attendus – va également accroître le trafic sur la R.N. 12 en traversée de Houdan. Les études de trafic réalisées en novembre 2007 sur la commune ont mis en évidence un flux de circulation important depuis Paris.

Aussi la création d'une bretelle supplémentaire au droit du demi-échangeur situé à l'ouest de Houdan aura pour objectif :

- d'améliorer les conditions de circulation sur la R.D. 912 dans la traversée de l'agglomération de Houdan-Maulette, en particulier dans le centre-ville, et par conséquent de diminuer les nuisances pour les riverains ;
- d'améliorer l'accessibilité à la Z.A.C. « de la Prévôté » depuis Paris, afin de conforter l'activité économique du pôle Houdan-Maulette.

S'agissant des éléments financiers de ce dossier, le projet tel qu'il était préparé en 2008 était évalué à 1,3 million d'euros. Les modifications qui y sont apportées en portent le coût à 1,7 million d'euros.

Sur le plan de la procédure, il est prévu de transmettre le dossier d'enquête publique à Monsieur le Préfet au premier semestre 2015 pour lui demander l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique portant classement des voiries et autorisation d'un nouveau point d'accès sur route express. Cette enquête publique unique aura lieu sur la commune de Houdan. A l'issue de l'enquête, Monsieur le Préfet des Yvelines dispose d'une année pour déclarer le projet d'utilité publique. Le projet fera l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

Après consultation, le service régional de l'archéologie a prescrit un diagnostic archéologique. Les acquisitions foncières amiables sont en cours. En tenant compte des acquisitions foncières et du diagnostic archéologique, le démarrage des travaux pourrait être envisagé en 2016, pour une mise en service en 2017.

Sur ce dossier la Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4694 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je profite de ce dossier pour vous annoncer que nous avons trouvé un terrain d'entente avec les agriculteurs de Richebourg. Comme vous le savez, nous avons construit une déviation qui pour l'instant servait aux amateurs de rollers et de skateboard. Nous allons pouvoir ouvrir cette déviation, étant donné que nous nous étions engagés auprès des agriculteurs de ne pas le faire tant que nous n'avions pas proposé un prix juste à leurs yeux. Je rappelle à cette honorable assemblée que ce n'est pas le Département qui fixe le niveau d'acquisition. Il fallait donc que celui-ci soit arrêté par les services des Domaines, qui dépendent de la Direction départementale des Finances publiques. La proposition qui a été faite s'élève à 1,05 million d'euros pour l'acquisition et 1,015 million pour l'éviction. Elle a été acceptée difficilement par les agriculteurs, que nous remercions vivement pour ce sacrifice. Nous espérons pouvoir mener à cette occasion une négociation globale avec la Chambre d'Agriculture, afin que l'on puisse fixer le niveau des indemnités d'éviction et d'expropriation de façon définitive dans le département. Le Conseil général de l'Essonne a procédé ainsi et cela évite des sentiments d'injustice et des incompréhensions. En tout état de cause, les habitants de Richebourg vont bientôt retrouver une quiétude qu'ils avaient perdue depuis fort longtemps.

Avenant n°18 à la convention de Décentralisation

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Il s'agit d'une convention aux termes de laquelle le Département met gratuitement à disposition de l'Etat divers locaux et appartements. En l'occurrence, le sous-préfet, secrétaire général adjoint en charge de la Politique de la Ville libère sa résidence à Versailles et celle-ci est restituée au Département. La délibération précise la liste des locaux que le Département met à la disposition de l'Etat. L'opération présentée n'a pas d'incidence budgétaire. Elle a reçu un avis favorable unanime de la Commission Equipement.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4706 à l'unanimité.

Lycée International de Saint Germain-en-Laye. Raccordement au réseau de chauffage urbain

JEAN-FRANCOIS RAYNAL, *rapporteur* – Le lycée international de Saint-Germain-en-Laye va être raccordé au réseau urbain de Saint-Germain. Souhaitant le développer, il a signé pour la circonstance une convention avec la société « Dalkia France ». Cette dernière a créé, dans la perspective d’avoir en charge le traitement du chauffage urbain sur la commune de Saint-Germain-en-Laye, une société dédiée, Enerlaye puisse se raccorder, en deux phases, à ce réseau de chauffage urbain. La première phase aura lieu à l’été 2015, la seconde intervenant quand d’autres travaux seront réalisés dans cet établissement, dont il sera question plus tard dans cette séance. Ce projet a reçu un avis favorable unanime de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

MAURICE SOLIGNAC – Je précise qu’il s’agit d’un chauffage urbain au bois et que la majorité des bois qui seront brûlés dans cette centrale sont issus des forêts yvelinoises.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4710 à l’unanimité.

Transfert de la R.D. 57 dans le domaine public routier communal et intégration de la rue du Général Valérie André dans le domaine public routier départemental. Commune de Vélizy-Villacoublay

OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Depuis plusieurs années l’Etat, le Conseil général des Yvelines, la ville de Villacoublay et le centre commercial régional de Vélizy II mènent une réflexion sur la création d’un nouveau diffuseur sur l’A86 situé à l’ouest de l’échangeur du Petit-Clamart, entre l’A86 et la R.N. 118. Ce projet a été validé par le ministre du Développement durable en 2010 et déclaré d’utilité publique. Le Département envisage donc d’assurer la maîtrise d’ouvrage de ce projet. Pour cela, il doit déclasser de son domaine public départemental la rue du Général Valérie André qui longe la base aérienne au profit de la commune et l’itinéraire départemental actuel entre la R.D. 53 et la R.N. 118, assuré par la R.D. 57, sur un linéaire de 3 268 mètres. Sur ce dossier la Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

JOËL LOISON – Je pense que cet échangeur est un équipement qui permettra de désenclaver la ville de Vélizy et d’éviter qu’elle devienne une voie de transit, sachant que 80 % du trafic sur un échangeur est du trafic de transit. Je vous rappelle que le trafic sur la R.N. 118 atteint 100 000 voitures/jours contre 130 000 voitures/jour pour l’A86, ce qui est considérable. L’échangeur va créer non seulement une desserte, mais aussi restituer la continuité territoriale de la ville de Vélizy. Je remercie par avance le Département d’avoir contribué largement à l’étude et à l’aboutissement de ce dossier. Nous sommes très impatients de cette réalisation. Je rappelle que l’implication du Département, qui ne devrait pas être maître d’ouvrage puisque l’équipement sera sur le domaine de l’Etat, va permettre, outre une réalisation plus proche de la commune, de récupérer la T.V.A., soit environ 8 millions d’euros.

M. LE PRESIDENT – C’est effectivement un dossier de grande importance, que nous suivons depuis 2006. Il est en train de déboucher. La Région sera au rendez-vous des financements. Il nous reste quelques discussions à mener avec les intercommunalités. Ce projet de diffuseur devrait être inscrit pour la suite dans le Contrat de Plan. Les entreprises de la zone en financeront la moitié du coût, ce qui est assez exemplaire. Je confirme que c’est une très belle opération, qui était absolument

indispensable, au regard de la croissance de l'activité économique de Vélizy, qui a pris 15 000 emplois en 10 ans, conjuguée à l'arrivée du tramway et à l'essor du premier centre commercial d'Europe.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4712 à l'unanimité.

Avenant n°3 de prorogation d'un an du Contrat Particulier Région-Département 2007-2014

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Il est proposé de procéder de signer un troisième avenant au contrat Particulier Région-Département 2007-2014, qui prévoit le projet de prolongement de la grande ceinture Ouest vers Achères au Nord et vers Saint-Cyr-l'École au Sud-Est. Le budget s'élève à 200 millions d'euros dont 100 millions sont pris en charge par la Région et 100 millions d'euros par la Département. La Région ayant déjà approuvé le troisième avenant, je vous propose de proroger d'un an le contrat. La Commission Equipement a rendu un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4724 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Le projet de Tangentielle Ouest, qui figurait dans le Contrat de Plan, s'est heurté au fait que la connexion entre la TG Ouest (axe nord-sud) et Eole (axe est-ouest) était prévue par étude dans une gare, dite « gare d'Achères », sur un terrain relevant du territoire de la commune de Saint-Germain-en-Laye, laquelle est prévue pour la « voie nouvelle normande » dont personne ne sait si elle se fera vraiment. J'ai rencontré avec le maire de Poissy le président du S.T.I.F. (Syndicat des Transports d'Ile-de-France), qui a accepté, en période de début d'enquête publique, de rouvrir le dossier. Il y aura donc une nouvelle enquête publique pour cette interconnexion, en vertu d'une décision du conseil d'administration du S.T.I.F. en date du 11 février 2015. Cela devrait permettre, par un vote du conseil municipal de Poissy le 16 février, de réaliser une interconnexion à la gare de Poissy avec un passage en territoire urbain du tram-train entre la gare de Poissy Grande Ceinture et la gare ordinaire de Poissy. C'est une avancée substantielle, qui a été rendue possible par la bonne entente entre notre institution et le S.T.I.F.

Par ailleurs, devrait être acquis (des délais de signature s'imposent encore à nous) le fait que le programme de prolongement d'Eole de Saint-Lazare à Mantes soit réalisé dans le cadre d'au moins deux contrats de Plan, avec le concours de financements extérieurs, dont un milliard d'euros par la Société du Grand Paris. Or nous avons développé l'idée que l'on pourrait commencer les travaux à l'Ouest pour les poursuivre vers l'Est, principe qui semble être acquis, bien que ce ne soit pas encore signé. Le raccordement d'Éole à La Défense devrait donc intervenir dans le cadre d'une première tranche qui aurait lieu sur le contrat de plan 2015-2020. La deuxième tranche interviendrait dans le cadre d'un contrat de plan ultérieur, de La Défense à Paris Saint-Lazare. Le Département financera la première tranche et s'est engagé à être solidaire de la deuxième tranche. Nous globaliserons notre participation.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL – Je salue votre action, Monsieur le Président, ainsi que le poids de l'Assemblée départementale, car ils ont permis d'obtenir pour le développement de la vallée de Seine et pour la boucle de Poissy et de Carrières-sous-Poissy une véritable sortie de cette T.G.O. et de créer une relation entre les différentes gares que vous avez citées. Il faut aussi souligner le courage qu'a le maire de Poissy de prendre ce type de décision en période électorale.

Programmation de travaux de restructuration et extension au Lycée international de Saint Germain-en-laye et au Lycée franco-allemand de Buc

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Ce n'est pas le premier vice-président qui me démentira : le dossier de travaux de restructuration et extension au Lycée international de Saint Germain-en-Laye et au lycée Franco-allemand de Buc a déjà été présenté à de nombreuses reprises à cette assemblée depuis dix ans. Des accords de principe ont déjà été obtenus de la Région concernant les objectifs de programmation qui lui ont été présentés et un travail conjoint est mené pour l'élaboration d'un schéma directeur. Aujourd'hui nous n'avons pas d'accord formel pour le cofinancement des travaux. Notre président a décidé qu'il fallait en tout état de cause passer à la vitesse supérieure et engager les travaux, dont le détail figure dans le projet de délibération. C'est un investissement qui atteint 115 millions d'euros et qui s'étendra de 2015 à 2020. Le Conseil régional assumera 34 % de la somme pour la partie du L.F.A. de Buc et 41 % pour la partie du Lycée international, le reste étant supporté par le Département, notamment pour les écoles primaires et maternelles qui ne relèvent pas de la compétence de la Région. Il est important pour l'image de notre département que ce dossier débouche enfin, car cette offre scolaire motive l'implantation de populations étrangères. Je ne doute pas que la Région tiendra, dans les mois qui viennent, ses engagements. Pour mémoire, pas moins de 93 entreprises ont soumis à l'analyse des services du Département leur candidature pour le projet de Buc, dans l'optique des jurys programmés dans le courant du mois de mars.

Sur ce dossier la Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

PIERRE LEQUILLER – Je vous remercie personnellement, Monsieur le Président, parce que vous avez su prendre une décision unilatérale, alors que les décisions de principe de la Région n'éludent pas le fait que l'argent n'est pas sur la table, étant entendu que les engagements régionaux seront pris dans le cadre d'un plan décennal, ce qui rend possible un décaissement très tardif. Il faut savoir que se posent dans ces établissements, et particulièrement dans celui de Saint Germain, des problèmes de sécurité grave. La vice-présidente de la région a bien dû reconnaître que l'état du gymnase est insupportable. À la suite de Jean-François Raynal, je confirme que ces établissements contribuent à faire venir des familles, mais aussi des entreprises, dans le département des Yvelines. Je vous rappelle que nous avons signé avec de nombreux conseillers généraux, y compris de l'opposition, une pétition adressée à la Région. Je regrette que nous n'ayons pas obtenu plus rapidement que la Région s'engage clairement dans ce dossier.

JEANINE MARY – Un autre lycée est dans un état déplorable : celui de la plaine de Neauphle-Le-Château. Il est d'ailleurs menacé de fermeture pour des raisons de sécurité. Des travaux sont réalisés a minima, alors que l'établissement devrait être totalement restructuré, comme ce sera le cas à Saint Germain-en-Laye.

JEAN-LOUIS BARTH – Quant au collège de Bonnelles, qui relève de la compétence de notre département, il utilise, faute de disposer d'un gymnase, les équipements sportifs de la commune de Bonnelles et je relaie depuis des années en vain la demande de la commune de Bonnelles d'une participation du Conseil général à leur maintenance.

MAURICE SOLIGNAC – Je partage les propos de Jean-François Raynal et de Pierre Lequiller pour dire que les lycées Saint Germain et de Buc sont des éléments d'attraction pour l'ensemble du territoire des Yvelines. C'est avec grand plaisir que ma commune salue le début annoncé des travaux.

DANIEL LEVEL – La commune de Fourqueux étant concernée par l'aménagement sportif, je voterai des deux mains pour la présente délibération.

M. LE PRESIDENT – J'ai trouvé Jean-François Raynal et Pierre Lequiller étonnamment modérés dans leur propos. Il est absolument scandaleux que ce dossier n'ait pas avancé en dix ans, alors que dès le départ les conditions de sécurité n'étaient pas remplies. Il est absolument miraculeux que nous n'ayons pas connu d'accident grave depuis. Il était temps de trancher le nœud gordien. Il est vrai que lorsque l'on ajoute la lourdeur, toute relative, de l'administration départementale, Monsieur le Directeur général des Services, à la lourdeur, qui n'est en rien relative, de l'administration régionale, l'équation est singulièrement compliquée. Mes chers collègues, je crois que la politique, cela sert à ça : à un moment donné, les responsables politiques prennent leur responsabilité.

Il y a un risque, je ne vous le cache pas, car nous avons décidé d'avancer sans avoir l'accord formel de la Région, alors que le financement en question s'élève à quelque 117 millions d'euros. Je ne doute pas que la Région sera au rendez-vous, mais si ce n'était pas le cas, nous assumerions ce risque, pour les raisons de compétitivité évoquées par Jean-François Raynal, mais aussi parce que nous ne pouvons pas accepter que sur le territoire des Yvelines les conditions d'études d'enfants, quelles que soient leurs origines sociales, soient aussi désastreuses.

Je vous encourage enfin, chère Jeanine Mary, à faire du lobbying pour que l'on confie aux départements le soin de s'occuper des lycées. Je prends l'engagement que nous le ferons avec beaucoup d'attention, à condition bien sûr que les dotations prévues par l'Etat pour ces missions régionales soient bien transférées aux départements. Quand on sait que le débat parlementaire envisage de transférer les routes départementales aux régions, je crains que le bon sens finisse, hélas, l'emporter. Quant au problème, cher Jean-Louis Barth, des équipements sportifs de Bonnelles, vous connaissez la doctrine départementale : dès lors que l'on ferait une exception pour votre commune, il faudra que cela devienne une règle pour toutes. Au-delà de la petite somme d'argent qu'il faudrait investir à Bonnelles, c'est globalement toute notre politique d'équipements sportifs qu'il faudrait remettre en cause. Je ne suis pas certain que nous puissions en supporter le coût.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4733 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je confie momentanément la présidence à Pierre Lequiller pour accueillir les élèves du collège « Paul Cézanne » de Mantes-La-Jolie. Cela m'interdira de faire un commentaire sur la délibération 4737 qui va remplir d'aise Jeannine Mary et surtout son maire, qui m'aura écrit une douzaine de fois sur ce dossier de la « déconstruction » des logements de l'ex-gendarmerie de Trappes.

Pierre Bédier quitte la salle de séance à 10 heures 40.

Présidence de Pierre Lequiller, premier vice-président du Conseil général.

Participation financière aux charges d'exploitation des services de transports franciliens pour l'année 2015

OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il s'agit de vous présenter le budget 2015 primitif du S.T.I.F., ainsi que la contribution financière obligatoire du Département au titre de l'année 2015. Le budget 2015 s'élève à un montant 5,525 milliards d'euros de recettes et de dépenses inscrites à la

section de fonctionnement. Ce budget est en hausse de 2,3 % par rapport à 2014. La section d'investissement représente un budget de 1,031 milliard d'euros, soit une hausse de 26 % par rapport à 2011. Les transports en communs franciliens sont financés par les collectivités locales, mais aussi par les usagers, dont la participation est perçue directement par les transporteurs et s'élève à environ 3,5 milliards d'euros. La contribution du Conseil général des Yvelines est statutaire et définie par décret. Son montant atteint 17 770 707 euros, soit 1,59 % des contributions publiques qui s'élèvent à 1,243 milliard d'euros. Notre contribution augmente de 195 751 euros par rapport à 2014.

Sur ce dossier la Commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4734 à l'unanimité.

Déconstruction des logements de fonction de l'ex-gendarmerie de Trappes

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Comme l'a annoncé Pierre Bédier, le présent dossier porte sur les travaux de « déconstruction » - disons « démolition » pour que les choses soient claires – des logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, laquelle est désaffectée depuis plusieurs années. Nous avons déjà géré la partie du bâtiment fonctionnel, qui a été cédée à la commune de Trappes. Il restait des bâtiments à propos desquels – et ce n'est pas Jeanine Mary qui me démentira, nous avons imaginé moult projets de développements, dont des rachats par des sociétés de logements sociaux, sans qu'aucun ne puisse aboutir. Aujourd'hui ces bâtiments s'abîment parce qu'ils ont été inoccupés et parce qu'ils sont habités de manière illicite, d'où les courriers de Monsieur le Maire à Monsieur le Président du Conseil général. Il n'y a pas d'autre solution que de procéder à cette démolition pour ensuite pouvoir vendre le terrain à la C.A.S.Q.Y. (Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines, qui pourra l'intégrer dans la Z.A.C. riveraine. Les services fiscaux ayant déjà pris en compte le coût de la démolition pour faire leur estimation du futur prix de vente du terrain, l'opération présentée sera neutre pour les finances du Département.

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

JEANINE MARY – Les opérations envisagées pour le bâtiment en question ont échoué parce que celui-ci est dans un tel état que le coût de sa réhabilitation rendait impossible l'équilibre des opérations pour les sociétés de logement. La solution finalement trouvée, qui inclut la récupération des matériaux, constitue une bonne opération pour la Ville, mais aussi pour le Conseil général qui ne pouvait rien faire d'autre des bâtiments.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4737 à l'unanimité.

Aides aux collectivités pour l'électrification rurale (F.A.C.E). Attribution de la dotation 2014 au syndicat intercommunal d'électricité de la région d'Orgerus (S.I.E.R.O.)

JOSETTE JEAN, *rapporteur* – Il s'agit de la répartition de la dotation 2014 affectée à l'électrification rurale. Le F.A.C.E, (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale) est un compte d'affectation spécial au sein des comptes de l'Etat. Les aides qu'il consent sont réparties par département sous la forme de dotations affectées à l'électrification rurale. Cette répartition s'effectue selon des critères précisés par voie d'arrêté par le ministre chargé de l'énergie après avis du conseil

du F.A.C.E., puis sur la base des propositions présentées par les collectivités. La répartition de ces dotations est effectuée par le Département entre les collectivités territoriales et leurs groupements et les maîtres d'ouvrage en travaux d'électrification rurale pour bénéficier des participations du fonds. Il n'existe dans les Yvelines qu'un seul maître d'ouvrage intervenant dans ce domaine : il s'agit du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région d'Orgerus, le S.I.E.R.O. Les dotations du F.A.C.E. pour l'année 2014 au département des Yvelines s'élèvent à 101 000 euros. Le S.I.E.R.O. a proposé les projets suivants par courrier du 9 décembre 2014 :

un programme de renforcements pour la commune de Gressey, pour un montant de 37 000 euros et un sous-programme d'enfouissement pour les communes de Richebourg, pour un montant de 18 198 euros et Tacoignières, pour un montant de 13 802 euros.

Sur ce dossier la Commission Equipement a donné un avis favorable unanime

Le Conseil général adopte la délibération 2-4740 à l'unanimité.

Route départementale n°186. Communes du Pecq et de Le Port-Marly. Déclassement et aliénation à titre onéreux d'un délaissé du domaine public départemental

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Le transfert, en 1991, lors du déclassement des voies nationales en voies départementales sur le secteur de Saint Germain et Chatou, de la route départementale n°186 a également impliqué celui des dépendances accessoires et des délaissés routiers. Nous avons déjà cédé en 2012 une emprise de 1 725 m² et l'on nous de céder une nouvelle emprise de 1 121 m² pour faciliter un accès plus sécurisé pour les élèves d'une école. Ce délaissé n'a pas d'intérêt pour le Département. L'estimation des Domaines pour le terrain à céder s'élève à 35 872 euros. La Commission Equipement a émis sur ce dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit effectivement de faciliter l'accès à une école au sujet de laquelle le Conseil général était intervenu avec beaucoup de rapidité et de vigueur car elle était située à un emplacement très dangereux. La délibération présentée est le prolongement de cette démarche.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4742 à l'unanimité.

Collèges privés sous contrat d'association. Contribution 2015 aux charges de fonctionnement matériel et dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat

M. LE PRESIDENT, *rapporteur* – Cette délibération va dans le sens des délibérations que nous votons régulièrement pour les 22 collèges privés sous contrat d'association des Yvelines. Elle respecte évidemment la loi. La contribution 2015, calculée sur une base forfaitaire par élève et par an égal au coût moyen correspondant d'un élève externe dans les collèges publics s'élève à 7 161 530 euros. Le détail des montants correspondants est détaillé en annexe.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sports a émis sur ce dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4705 à l'unanimité.

Fonds départemental de solidarité. Collèges publics, établissements internationaux et collèges privés sous contrat d'association. Année 2014-2015.

M. LE PRESIDENT, *rapporteur* – Il s'agit de favoriser la réussite scolaire des collégiens via la mise en place d'environnements de travail de qualité intégrés dans la cité. Il est proposé une action en faveur des collèges publics d'un montant de 170 400 euros visant à promouvoir l'excellence et les enseignements innovants dans le secondaire. La même action en faveur des établissements internationaux engage un montant de 1 350 euros ; celle en faveur des collèges privés 14 925 euros.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sports a émis sur ce dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4715 à l'unanimité.

Mesures de sectorisation des collèges « Paul Verlaine » et « Jules Verne » aux Mureaux. Rentrée scolaire 2015.

JOËL DESJARDINS, *rapporteur* – Le collège « Paul Verlaine » compte 750 élèves, ce qui est beaucoup, le collège « Jules Verne » 260, ce qui n'est pas assez. L'idée de cette délibération consiste à modifier la carte scolaire (la liste des rues figure en annexe de la délibération) et à affecter pour la rentrée 2015 les élèves de l'école élémentaire Ferry/Raoult, qui était sectorisée sur le collège « Paul Verlaine », au collège « Jules Verne », ce qui représente de l'ordre de 80 élèves supplémentaires pour ce dernier.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis sur ce dossier un avis favorable unanime. Cependant, des erreurs matérielles s'étant glissées dans la répartition des rues entre les deux collèges, il est demandé, par amendement, de substituer aux annexes initiales de la délibération celles qui vous sont actuellement distribuées sur table.

M. LE PRESIDENT – J'ai présenté ce dossier au Conseil Départemental de l'Education Nationale, qui l'a adopté à l'unanimité moins une abstention, ce qui marque un consensus peu courant dans cette instance.

L'amendement proposé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4739, ainsi amendée, à l'unanimité.

Actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale (R.D.A.S.)

PHILIPPE BRILLAULT, *rapporteur* – Nous avons adopté en février 2013 un règlement du R.D.A.S. pour les années 2013 et 2014 qu'il vous est proposé de modifier sur quatre points.

Le premier consiste à sortir du fonds d'aide aux jeunes les aides aux stages, formation et enseignement à distance à l'étranger.

Le deuxième concerne les bureaux communaux d'aide sociale (C.C.A.S.) de chacune des communes qui instruisait les dossiers pour le compte du Conseil général et qui recevait à ce titre des frais de dossier à hauteur de 27,45 euros par dossier. Compte tenu de la dématérialisation et la mise en place

de plates-formes qui permettent aux intéressés de remplir directement leur dossier, il est proposé de supprimer l'aide par dossier et par C.C.A.S. En tant que maire, je dois dire que l'idée d'une personne âgée saisissant sur Internet son dossier A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ne me paraît pas évidente... Il va falloir que les familles hôtes aident.

En troisième lieu, nous avons constaté, s'agissant de l'A.P.A., que certaines factures, dont celles de pédicurie, n'étaient pas toujours réalistes. Il sera donc demandé la possibilité de rembourser sur facture, en dehors du forfait global de l'A.P.A..

Le dernier point porte sur la capacité pour le Conseil général de récupérer jusqu'à 90 % des intérêts des capitaux placés pour les personnes âgées, afin de préserver la pertinence de l'aide publique au niveau des personnes.

L'ensemble des points évoqué fera l'objet de modification de paragraphes comme c'est indiqué dans la délibération. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales s'est prononcée favorablement à l'exception du Docteur Vignier qui s'est abstenu d'émettre un avis.

ANDRE SYLVESTRE – Je précise que si Michel Vignier s'est abstenu, c'est parce qu'il a été surpris par la suppression de l'aide pour l'enseignement à distance surtout lorsqu'il s'agit d'élèves atteints par la maladie ou n'ayant pas trouvé de place dans certains établissements. Nous sommes également surpris par la dureté de la disposition prévoyant la récupération de 90 % des intérêts et des capitaux placés à disposition des épargnants. Le groupe des élus de gauche s'abstiendra donc pour ce vote.

PHILIPPE BRILLAULT – Sur le premier point, il est question de cas exceptionnels auxquels les communes pourront continuer à apporter leur aide. Les services départementaux sont en tout état de cause à même de répondre aux besoins d'une personne qui serait en difficulté par l'intermédiaire des travailleurs sociaux. Le « 90 % » est un sujet politique dans lequel je ne rentrerai pas.

GHISLAIN FOURNIER – Il ne s'agit pas d'une position spécifique au département des Yvelines, puisque la grosse majorité des départements adopte la même politique.

JEANINE MARY – Les « 90 % » correspondent à un plafond qui figure dans la loi et il incombe aux parlementaires de notre assemblée d'y porter remède.

M. LE PRESIDENT – Je prends acte de cette exhortation.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4716 à la majorité - 8 abstention de vote des membres du group des élus de gauche.

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé et l'Association « A.P.A.J.H. 78 »

PHILIPPE BRILLAULT, *rapporteur* – L'A.P.A.J.H. 78 (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés des Yvelines) est une association implantée dans le Département depuis plus de 35 ans. Elle gère, avec ses 376 salariés, 14 établissements et des centres sociaux et médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap, ce qui représente 654 places, dont 369 pour des enfants et 285 pour des adultes. Le dernier contrat de cinq ans entre le Conseil général, l'A.R.S. et l'A.P.A.J.H. 78 ayant expiré fin 2014, il vous est proposé de le renouveler pour une période allant de 2015 à 2016,

l'A.R.S. faisant son affaire de signer avec l'A.P.A.J.H. 78. Le périmètre du champ de compétence du Conseil général concerne seulement 8 des 14 établissements, dont 4 avec une compétence exclusive, pour 136 places et 4 de compétence conjointe entre l'Assurance Maladie et le Département.

Afin de résumer une très longue délibération, je dirai que nous avons établi avec le Conseil général des fiches portant sur chacun des 8 établissements, dont le financement départemental atteint 11 594 000 euros. Il vous est proposé d'augmenter sur l'exercice 2015 ce budget de 1,12 %, la réactualisation pour les quatre années suivantes étant établie chaque année en tenant compte des activités de ces établissements. Le 1,12 % se décompose en 0,32 % au titre d'une diminution du nombre de ressortissants yvelinois entre 2013 et 2014 et 0,62 % au titre de l'ajustement des récupérations sur ressources des ressortissants yvelinois sur la même période. Il vous est proposé que le versement de la somme évoquée soit effectué de façon mensuelle, par douzième. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a rendu un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4723 à l'unanimité.

Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Yvelines (A.D.E.P.A.P.E. 78). Convention d'objectifs et de moyens 2015-2017. Subvention de fonctionnement 2015

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Il s'agit de prolonger sur 2015-2017 le partenariat de très longue date que le Département a avec l'A.D.E.P.A.P.E. 78, une association prenant en charge les personnes admises à l'Aide sociale à l'Enfance, les pupilles de l'Etat et les personnes sous tutelle par le biais de l'accompagnement des jeunes, de l'accompagnement social, de secours ou de prêts d'honneur. Il vous est également proposé d'accorder dans le cadre de la convention, au titre de l'année 2015, une subvention à hauteur de 80 000 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a rendu sur ce dossier un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4735 à l'unanimité.

Contrat d'objectifs et de moyens 2015-2017 avec l'association « Le Lien Yvelinois »

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Cette délibération comporte deux aspects principaux. Un premier volet porte sur la poursuite, avec « Le Lien Yvelinois », des actions en faveur de l'accès au logement pour un montant de 1,5 million d'euros. Cela concerne l'hébergement hôtelier de familles précarisées, qui a bénéficié à plus de 350 personnes en 2014, l'habitat chalet (mise à disposition de chalets dans les communes pour des hébergements d'urgence) ainsi que la sous-location, avec des baux glissants, de logements du parc H.L.M. à des personnes précarisées.

Le deuxième volet porte sur l'accompagnement des mineurs isolés étrangers, une mission confiée au Département par l'autorité judiciaire et qui bénéficie à ce jour à 306 personnes, dont 184 nouvelles en 2014. Nous avons à ce titre contracté avec « Le Lien Yvelinois » en novembre dernier en vue d'accueillir 100 jeunes mineurs isolés étrangers dans le cadre d'un nouveau dispositif. Il vous est demandé de porter ce nombre, à l'occasion du renouvellement de la convention, à 160 jeunes mineurs isolés, dont 184 pour la seule année 2014. La prestation du « Lien Yvelinois » consiste en

l'hébergement des mineurs dans des grands appartements de type F5, avec l'encadrement d'animateur, notamment le soir, mais aussi des aides à la vie quotidienne (vêtements, dotations individuelles, équipement des appartements, l'accompagnement sanitaire et social, l'éducation, la formation professionnelle, etc.). Compte tenu de la montée en charge du dispositif à 160 jeunes, le montant du financement à attribuer atteint 3 millions d'euros, soit avec l'accès au logement et l'accompagnement des mineurs isolés un total de 4,6 millions d'euros.

Sur ces propositions la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité. Quant à elle, la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

ANDRE SYLVESTRE – Je remercie l'effort consenti par le Conseil général en portant le nombre de places de 100 à 160. Il faut aussi saluer l'énorme travail accompli par « le Lien Yvelinois », car il donne un caractère éminemment humain à un accompagnement dans des domaines administratifs et réglementaire. Enfin je rends hommage à nos collègues disparus qui ont porté l'acte de naissance de cette association, à savoir Louis Vassout et Pierre Duprès.

CHRISTINE BOUTIN – Je m'associe à ces propos. Louis Vassout a su présenter à notre assemblée une idée tout à fait nouvelle. Grâce à lui, nous avons été précurseurs dans les Yvelines. Depuis, le savoir-faire du « Lien Yvelinois », avec sa dimension humaine, n'a fait que se développer. Je remercie les équipes successives du « Lien Yvelinois » qui ont su enrichir notre regard sur les plus fragiles.

PHILIPPE BRILLAULT – Nous sommes ici plusieurs administrateurs du « Lien Yvelinois » : Ghislain Fournier, Pierre Fond, André Sylvestre et Jean-François Raynal. Nous nous efforçons d'être présents à chaque conseil d'administration, parce que c'est une association extrêmement efficace et bien structurée, sous la présidence de Maître Pierre Jean Blard. La mise en place, il y a quelques mois, à notre demande, d'un accueil pour les mineurs étrangers isolés a constitué une nouveauté et une lourde charge. Comme on ne peut pas imaginer que des mineurs yvelinois arrivent seuls sur le sol français, on sait très bien que leurs parents ne sont pas loin. Or quand on dit à ceux-ci, au bout d'un an, de rentrer dans leur pays, on assiste à une montée en ligne faisant valoir qu'il est impensable de renvoyer dans son pays un enfant qui est désormais intégré. Contrairement à ce que dit la presse, qui nous accuse de faire du « low cost », « le Lien Yvelinois » parvient à ce qu'au lieu d'avoir un mineur laissé libre dans un hôtel, avec la famille qu'il revoie, on l'encadre. Les bailleurs sociaux sont sollicités, en lien avec les villes et le Conseil général, pour mettre à disposition de grands logements propices à la collocation. Par ailleurs les enfants isolés viennent compléter des classes d'école et empêcher leur fermeture. Il nous incombe de promouvoir « le Lien Yvelinois » aux maires, qui n'en connaissent pas toujours l'existence.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4736 à l'unanimité.

Pierre Bédier regagne la salle des séances à 11 heures 15

Pierre Lequiller rend son fauteuil de président à Pierre Bédier

Présidence de Pierre Bédier, président du Conseil général des Yvelines.

Convention de coopération avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (C.A.P.S.) pour la desserte en fibre optique des habitations de la rue Ragonant à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

MICHEL COLIN, *rapporteur* – 35 logements de Saint Rémy-Lès-Chevreuse, dont les logements de fonction adossés au lycée général technologique de la vallée de Chevreuse, localisés au niveau Ragonant sont rattachés géographiquement et téléphoniquement à la commune de Gif-sur-Yvette. Afin d'éviter qu'au sein d'une même rue les habitants ne bénéficient pas des mêmes services, et d'optimiser les coûts de déploiement de la fibre optique, en limitant les nuisances associées, il est proposé de rattacher ces logements au réseau de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay. Le coût de cette extension est évalué à 26 479 euros H.T. La présente délibération a pour objet d'autoriser le président du Conseil général, ou son représentant, à signer une convention de coopération avec la C.A.P.S. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a rendu un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales quant à elle a émis un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4608 à l'unanimité.

YVES VANDEWALLE – Je remercie l'Assemblée pour ce vote.

Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux ». Approbation de la convention de programme avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.)

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Le programme en objet s'inscrit dans une politique globale de maîtrise de l'énergie et a pour objectif de diminuer les consommations énergétiques du parc de logements privés, dont les copropriétés, avec pour cible les ménages éligibles au programme « Habiter Mieux ». Dans les Yvelines, 26 % des propriétaires sont éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat. En 2011, notre assemblée a décidé de décliner le programme « Habiter Mieux » pour apporter une réponse aux situations de précarité énergétique. Sur la période 2011-2014 939 logements ont été réhabilités, dont seulement 99 en ayant fait appel aux éco matériaux. Ce résultat est loin de l'objectif fixé à 1 850 logements réhabilités. Cela montre toute l'importance qu'il convient de porter au repérage des ménages cibles et à la qualité de l'accompagnement des collectivités et des propriétaires pour enclencher la phase de travaux.

L'objectif du programme d'intérêt général sur le territoire yvelinois, hors boucles de la Seine, est de 517 logements à réhabiliter en 2015. Pour la période 2016-2017, cet objectif prévisionnel se situe entre 506 et 530 logements. Cela se fera grâce à :

- la déclinaison locale du plan de rénovation énergétique de l'habitat, élément phare du plan d'investissement pour le logement ;
- la résorption de la précarité énergétique dans les Yvelines ;
- la réduction de la consommation énergétique de l'habitat, conformément au plan Climat énergétique territorial qui a été adopté fin 2014 par notre assemblée ;
- la promotion et la valorisation concomitante de la filière éco matériaux.

Une éco prime de 2 000 euros peut être accordée pour encourager l'utilisation des éco matériaux. La réhabilitation effective de ces ambitions passe par le renforcement de l'ingénierie et par la mise en place d'une équipe dédiée sur les territoires. Pour l'année 2015, le versement effectif du Conseil général est estimé à 800 000 euros en investissement et 450 000 euros en fonctionnement.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a rendu un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales quant à elle a émis un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4674 à l'unanimité.

Valorisation et de l'animation de la Seine. Transfert de subvention à la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine

DIDIER JOUY, *rapporteur* – L'appel à projet exceptionnel en faveur de la valorisation environnementale et touristique de la Seine a été lancé le 3 février 2012. C'est un dispositif qui a été conçu pour soutenir des projets exceptionnels à émergence rapide et source de retombées économiques et de flux touristiques significatifs. Par les délibérations de 15 février et 18 octobre 2013, 13 candidats ont vu leur projet financé pour un montant de 5 830 000 euros de subvention, représentant plus de 15 millions d'euros d'investissement sur la vallée de la Seine. Ces projets sont en phase opérationnelle et quatre d'entre-eux sont terminés. Il vous est proposé d'autoriser un transfert de subvention d'un montant maximal de 295 400 euros à la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine qui assurera la maîtrise d'ouvrage d'une partie du projet lauréat de la commune de Médan. Parmi les projets de la commune de Médan figure la requalification de la voirie de la rue Émile Zola. Ce volet s'avère être de la compétence de la C.A.2.R.S qui sollicite, en accord avec la commune de Médan, un transfert de la subvention afférente, soit 295 400 euros. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a rendu un avis favorable unanime sur cette délibération.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4688 à l'unanimité.

Attribution de 7 subventions au titre du schéma départemental de l'eau Propagation de délais de validité de 3 contrats eau

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Nous avons adopté en 2013 un programme portant, pour la période 2014-2018, sur la nouvelle politique de l'eau et injecté ainsi quelque 25 millions d'euros. Nous constatons que 7 dossiers sont conformes à notre politique et vont donc recevoir une subvention de 20 % :

- les actions n°8 et 9 à Versailles pour la collecte des eaux usées ;
- la collecte des eaux usées pour l'Association syndicale autorisée de l'Ile privée de Villeneuve-sur-Seine ;
- les opérations n°4 et 5 de la Communauté de Commune du Pays Houdanais portant réhabilitation de 25 dispositifs d'assainissement non-collectifs et l'entretien écologique des rivières ;
- l'entretien écologique de la rivière pour le Syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge,
- l'entretien écologique de la rivière pour le syndicat intercommunal pour l'Assainissement de la vallée de la Bièvre.

Nous prolongeons par ailleurs trois dossiers qui ont pris du retard :

- le contrat du Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet (S.I.R.R.) jusqu'au 25 novembre 2015 en raison de la nécessité de reprise d'ouvrages pour les dernières réserves avant réception définitive ;

- le contrat du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV) est prolongé jusqu'au 17 mai 2017 en raison de la découverte, lors des travaux, de quelques vestiges archéologiques ;
- le contrat du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (S.I.A.H.V.Y.).

L'ensemble de ces dossiers a reçu un avis favorable unanime de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4702 à l'unanimité.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Bièvre. Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.) sur la commune de La Celle-Saint-Cloud. Avis du Département

KARL OLIVE, *rapporteur* – Le S.A.G.E est un outil stratégique de planification dans la recherche d'un équilibre durable entre la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques. Il est constitué d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (P.A.G.D.) opposable aux décisions administratives, et d'un règlement opposable aux tiers. Les principaux objectifs du P.A.G.D. sont :

- Enjeu n°1 : gouvernance, aménagement, sensibilisation et communication ;
- Enjeu n°2 : atteinte du Bon État ou Bon Potentiel écologique sur les masses d'eau ;
- Enjeu n°3 : amélioration, restauration et préservation des milieux aquatiques et humides, de leurs fonctionnalités et de leurs continuités écologiques ;
- Enjeu n°4 : renforcement de l'attrait des cours d'eau ;
- Enjeu n°5 : prévention et maîtrise du risque d'inondation.

En conséquence, il vous est proposé de donner un avis favorable au projet du S.A.G.E. Bièvre et d'approuver l'ensemble des éléments constitutifs, étant entendu que ces textes sont cohérents avec les objectifs du Schéma départemental de l'Eau (S.D.E).

En ce qui concerne l'avis sur le Plan de Prévention des Risques Naturels sur la commune de La Celle-Saint-Cloud, l'élaboration de plans de prévention des risques d'effondrement d'anciennes carrières dans le département des Yvelines a débuté dans les secteurs sous-minés par de vastes exploitations de gypse (massif de l'Hautil-Médan-Villennes-sur-Seine). La priorité a ensuite été donnée aux anciennes carrières de craie (Bougival, Louveciennes). Ce document est donc la suite logique du P.P.R.N. de Bougival et de Louveciennes qui ont déjà été approuvés récemment. La commune de La Celle-Saint-Cloud se trouve dans le même bassin de risque, lié à la présence d'anciennes carrières de craie.

Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4725 à l'unanimité.

Parcs naturels régionaux. Approbation des conventions transitoires relatives aux frais de structure pour 2015

JOËL LOISON, *rapporteur* – Les contrats 2007-2013 des P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin Français sont arrivés à échéance. Les prochains, qui porteront sur la période 2016-2020, sont en cours de négociation. En 2014 et 2015 des conventions annuelles sont adoptées assurer la continuité de l'activité des deux P.N.R. Il est donc proposé d'approuver pour chacun d'eux une convention 2015 relative aux frais de structure. Une autre convention relative aux programmes d'action sera proposée ultérieurement. La convention du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse prévoit une subvention de 337 828 euros, qui viendra abonder le budget déjà abondé par la Région à hauteur de 798 500 euros et par le département de l'Essonne à hauteur de 50 000 euros. Pour le P.N.R. du Vexin français, nous proposons une subvention du Conseil général de 126 333 euros, la Région finançant 648 646 euros et le département du Val d'Oise 489 429 euros. Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

YVES VANDEWALLE – Comme il est d'usage lorsque l'on est directement intéressé à un vote, et je le suis en tant que Président du Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, je ne prendrai pas part au vote. Je note cependant que le montant qui nous est alloué a été diminué de 10 %, malgré le fait que les subventions accordées au Parc du Vexin sont, par habitant, depuis de longues années très supérieures, puisqu'elles atteignaient 7 euros en 2013, alors que notre parc, qui couvre 43 communes dans les Yvelines, n'en percevait qu'à peine plus de 3 euros. Ce « deux poids deux mesures » ne m'a jamais choqué dans le passé. En revanche, à l'heure où des économies sont nécessaires, je pense qu'il serait logique de commencer à réduire le budget du mieux doté. Et je ne doute pas que l'éthique républicaine qui vous anime, Monsieur le Président, vous conduira à rétablir à l'avenir une égalité de traitement entre tous les territoires, en suivant la voie du bon sens et de l'équité.

JOËL LOISON – Il est à noter que le budget global du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse a progressé de 10 % depuis 2013 quand celui du Parc du Vexin n'a progressé que de 4 %. L'équilibre est donc en train de se rétablir.

M. LE PRÉSIDENT – Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur l'éthique républicaine qui anime chacun d'entre nous, nous allons avoir à prendre des décisions difficiles sur le plan budgétaire, qui expliquent d'ailleurs le retard pris dans l'élaboration de notre budget. Ce budget va passer par des économies pour tout le monde. En particulier, j'ai souhaité que nous économisions 30 % dans les 3 ans à venir sur le budget sur les deux P.N.R. Le P.N.R. du Vexin ayant souhaité ne pas être impacté cette année, de sorte que ce qui était prévu sur trois ans le sera sur deux ans, à raison d'une baisse de 15 % en 2016 et 2017. Pour le Parc de Chevreuse, la baisse sera de 10 % chaque année pendant trois ans. Ce ne sont pas de bonnes nouvelles, mais je les assume. Et j'aurai d'autres mauvaises nouvelles à assumer...

PHILIPPE BRILLAUT – Si nous sommes réélus...

M. LE PRÉSIDENT – Il y a effectivement toujours un risque. La Région et le Département ont décidé d'auditer l'ensemble des parcs afin de voir si d'autres économies sont encore possibles. J'ajoute que cette approche n'est pas spécifique aux P.N.R. : en conséquence de la baisse drastique de la D.G.F. qui va nous impacter dans les trois années à venir, tous les domaines de notre action doivent être revisités. Certains seront privilégiés par rapport à d'autres, s'ils correspondent à des priorités politiques.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4728 à l'unanimité des votants, Yves Vandewalle ne participant pas au vote.

Soutien du Conseil général des Yvelines à la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle en 2025

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Le dernier point de l'ordre du jour de cette dernière séance de la mandature est un vœu. Il a été lu lors de notre séance du 18 décembre 2014 par son auteur, Olivier de La Faire, et porte sur le soutien du Conseil général des Yvelines à la candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle en 2025. La Commission des Finances et des Affaires générales que je préside a voté à l'unanimité en faveur de l'adoption de ce vœu.

OLIVIER DE LA FAIRE – Les cinq expositions universelles qui ont déjà eu lieu en France se sont révélées être de très bons leviers économiques. Elles mobilisent tous les acteurs économiques et culturels en affichant notre ambition en matière d'urbanisme, tout en contribuant au rayonnement de la France. Il est important, dans le moment de crise que nous traversons, de promouvoir un tel projet de long terme, susceptible de valoriser les nombreux sites remarquables de la Région et des Yvelines.

M. LE PRESIDENT – La candidature de Paris aux Jeux Olympiques étant aussi envisagée, je partage la position de Madame le Maire de Paris consistant à dire que l'on ne pourra pas organiser les deux événements. Par les temps budgétaires qui courent, c'est le bon sens. Si nous sommes réélus et si la Ville de Paris décidait de candidater aux Jeux Olympiques, il nous faudrait faire un choix. Je suis tout à fait favorable à ce que nous votions ce vœu ce matin, mais que l'on n'y voit pas contradiction de ma part si dans quelques semaines ou quelques mois je deviens plutôt favorable à un soutien aux Jeux olympiques, dans lequel le département des Yvelines est déjà engagé, puisque nous avons décidé de soutenir l'ancienne candidature qui nous a vu terrassés par la capitale de la Perfide Albion à travers des investissements et des équipements construits dans les Yvelines, dont le vélodrome que nous avons construit malgré tout. Un autre équipement pourrait sortir de terre à dans les Yvelines l'occasion d'une éventuelle nouvelle candidature.

CHRISTINE BOUTIN – Cette précision était indispensable. Je soutiens le vœu proposé par Olivier de La Faire, bien que les hasards du calendrier font que l'on parle aujourd'hui des Jeux Olympiques et qu'il faudra choisir, compte tenu du contexte budgétaire, entre l'un ou l'autre de ces deux événements. Le département des Yvelines dispose déjà d'infrastructures qui pourraient accueillir des compétitions, et notamment les épreuves équestres dans le château de Versailles. Une piscine olympique en construction pourrait également être implantée à Rambouillet.

PIERRE FOND – Il serait intéressant que des investissements soient réalisés sur l'axe historique qui relie le Louvre à la Grande Arche et au-delà la Plaine de Montesson et ses communes relevant de la Communauté d'Agglomération des Boucles de la Seine. Ce serait l'occasion de souligner le lien entre l'avenir et le passé. Je reviendrai sur le sujet en 2025 !

JEAN-FRANÇOIS BEL – Le stand de tir de Montesson, qui avait été présélectionné lors de la précédente candidature, figure sur cet axe historique. Nous sommes également sur l'axe Paris-Londres qui a été subventionné par le Conseil général. Je pensais que cela nous permettrait d'envahir l'Angleterre, mais cela risque d'être le contraire. Je me déclare enfin solidaire de Pierre Lequiller, *as i was born under the Union Jack*.

KARL OLIVE – *La Course des Débrouillards*, qui fut l’ancêtre du triathlon, est née à Poissy. A ce titre, la Communauté d’Agglomération de Poissy-Achères-Conflans - demain la Communauté d’Agglomération de Seine Aval - sera ravie de voir l’axe Seine bénéficier d’un développement accru dans le cadre de la venue possible des J.O. de 2025.

M. LE PRESIDENT – Autant je suis très enthousiaste à l’égard des l’organisation de compétitions dans le département des Yvelines, autant je le suis un peu moins à l’égard des projets de piscine, dont le coût de fonctionnement considérable grève durablement les finances publiques.

Le vœu 2014 – A – 2 est adopté à l’unanimité par le Conseil général.

Questions diverses : allocutions de fin de mandat

JOËL LOISON – C’est pour moi la dernière séance. Les dix ans que j’ai passés dans cette assemblée mon considérablement enrichi. J’ai pu apprendre comment l’on gère ce département, constater l’appui qu’il peut apporter aux communes. Dans mon canton, nous avons vu la création du tramway, une réalisation décisive pour le développement de toute l’agglomération, mais aussi d’un échangeur routier. L’action du Département dans le développement économique est également importante, car on ne peut distribuer que les richesses que l’on a. Je tiens aussi à rappeler que le C.D.O.R. a permis de construire 30 000 logements dans le département, au prix d’un effort fortement accru et remarquable au regard de ce qui se fait ailleurs.

Je rends également hommage au climat dépollué d’idéologies et à la qualité des échanges qui caractérise cette assemblée. Je resterai très attentif à tout ce qui se passe dans notre beau département. Merci enfin, Monsieur le Président, pour tout ce que vous avez pu apporter à ce département. Je souhaite que vous continuiez à présider le Conseil général des Yvelines.

DANIEL LEVEL – Je m’en tiendrai à ces quelques vers, inspirés de Lamartine :

*« Ainsi toujours poussé par de nouvelles urnes,
Dans un lieu éternel entre Seine et Forêt,
Je vais quitter ce jour sans la moindre amertume,
Le temple du Conseil et ses plafonds dorés.*

*Mais avant mon départ je finis mon travail,
Comme le compagnon faisant son tour de France,
Qui construit et bâtit humblement et sans faille,
En offrant aux plus jeunes toute sa connaissance.*

*Je l’affirme cher Pierre, onze années m’ont permis
De vivre des moments exaltants de passion.
Toujours en humaniste, protégeant mes amis,
Mais parfois, fermeté fut aussi de raison.*

*Ah que n’ai-je hanté ces salles Catinat et Duchesne,
Étudiant un à un les dossiers des agents,
N’usant que du principe du roseau et du chêne,
Traitant avec humour carrières et avancements.*

*Vous directeurs, élus, membres des syndicats,
Toutes catégories et tous grades confondus,
Merci pour ces belles heures à vivre des débats,
Menés avec vigueur, mais colère retenue.*

*Voilà mes Présidents, ce que je voulais dire,
En marquant de mon style cet ultime rapport.
En espérant toujours vous bien faire sourire,
Sachez qu'à vous quitter l'âge n'ai point encore.*

*Ma retraite attendra que vienne la raison.
Si ce n'est en ce lieu, capitale Yvelinoise,
C'est pour aller servir nageant comme un poisson,
De la Seine à la Marne et de la Seine à Oise.*

*Et pour finir en « verre » on peut en descendre un.
C'est ce que nous ferons en guise d'au revoir.
Mais mes propos du jour furent en alexandrins,
En hommage à Rabelais qui savait rire et boire.*

*Monsieur le Président, sortant de mes missions
Après ces quelques mots ordonnés et choisis,
Saluant des départs ou des libérations,
Il me reste à vous dire au revoir et merci ».*

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT – Connu pour ses calembours, découvert pour ses rimes, mon cher Daniel !

MAURICE SOLIGNAC – Les 14 années que j'ai passées au Conseil général des Yvelines ont été pour moi une période très enrichissante. Je suis particulièrement attaché au dossier du lycée international, qui voit son aboutissement en termes d'évolution administrative aujourd'hui. J'ai été à l'origine de l'acquisition des terrains qui sont en face et qui vont permettre cette opération tiroir. J'ai même dû déranger Pierre Bédier un 13 août pour faire aboutir l'affaire. Et je me souviens de l'autorisation qu'a donnée Franck Borotra pour que nous puissions acquérir ces terrains.

Je remercie également Pierre Bédier de m'avoir placé à la présidence de l'E.P.F.Y., mais aussi les deux directrices et le directeur qui se sont succédé au sein de cet établissement. Merci aussi pour le temps que j'ai passé à « Seine Yvelines Aménagements » dont j'annonce que les comptes de 2014 sont positifs et bénéficiaires. En conclusion, j'espère avoir toujours fidèle à mon éthique politique qui met en avant la notion de service.

JEAN-FRANCOIS BEL – Je quitte le Conseil général après 23 ans de service. A cette occasion je souhaite avoir un mot pour l'ensemble du personnel du Conseil général qui, de l'huissier jusqu'à la direction, a toujours été accueillant et compétent dans son travail.

La passion que j'ai pour le maintien de la Plaine de Montesson a motivé l'engagement que j'ai pris au niveau de ma commune puis du Conseil général.

Je remercie aussi Franck Borotra, Pierre Bédier et Alain Schmitz pour m'avoir fait confiance sur les dossiers d'environnement du Département, un sujet qui me passionne et qui relève d'une politique indispensable pour notre qualité de vie de demain et constitue une piste importante pour la France. Merci d'avoir accepté de conserver une politique de l'eau, au travers d'un engagement de 5 millions d'euros par an, alors que beaucoup de départements ont purement et simplement abandonné cette action.

Vous m'avez gentiment confié la représentation du Département au niveau de plusieurs organismes. Au sein de Bruitparif, où je vais quitter mes fonctions de vice-président représentant l'ensemble des départements, je me suis beaucoup impliqué dans l'établissement des cartographies de bruit toutes nos communes. Je remercie mes collègues des autres départements de m'avoir élu vice-président à l'unanimité, faisant fi des étiquettes politiques, et en ne retenant qu'une certaine compétence technique.

Il en va de même à Airparif, où je suis le premier Yvelinois à siéger non seulement au conseil d'administration, mais au bureau où nous sommes, avec un adjoint du Maire de Paris que deux élus. C'est une structure qui fonctionne extrêmement bien et pourrait contribuer à limiter la casse quand on s'apercevra que l'on ne respecte tout à fait nos obligations européennes. Je signale, alors que nous sommes dans la vallée de l'automobile, que les ultimes recherches ont établi que ce n'est pas le pot d'échappement, mais le frein qui émet le plus de particules dans l'atmosphère. Ce point va bouleverser demain l'approche que nous avons de la voiture et du challenge essence/fioul. J'ai été passionné également par le travail sur les E.N.S., les forêts, ou à l'Office régional du Foncier. A cet égard, je remercie également Pierre Amoureux, aujourd'hui disparu, qui m'a mis le pied à l'étrier dans ces domaines.

J'ai beaucoup apprécié de travailler ici. Du fond du cœur, je vous remercie tous. Je souhaite vraiment que Pierre Bédier, qui a une vue politique générale, continue à mettre son temps au service du Département, avec une équipe renouvelée.

JOEL DESJARDINS – Cela fait 21 ans et deux mois que je siége dans cette assemblée. J'insiste sur les deux mois, parce que j'ai sans doute exercé le mandat le plus court de cette assemblée, ayant été élu la première fois à l'issue d'une partielle pour deux mois seulement. Comme mes trois autres mandats ont tous été de sept ans au lieu de six, on peut dire que j'ai siégé pendant l'équivalent de quatre mandats normaux.

J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger avec vous, mais aussi avec ceux qui ne sont plus là, parfois parce qu'ils nous ont quittés définitivement, et dont je garde le souvenir. J'ai bien sûr le regret de ne pas avoir pu faire aboutir tous les dossiers, puisqu'il y avait déjà des contraintes budgétaires, mais je suis satisfait que beaucoup d'entre eux aient abouti.

Au terme de ce mandat, je crois avoir accompli mon devoir. Nous avons la satisfaction, en tant que sortant, de constater que ceux qui vont nous remplacer seront 42 au lieu de 39, ce qui nous donne incontestablement un avantage de productivité.

Je n'ai pas oublié qu'il y a 21 ans et deux mois, Pierre Bédier est venu me voir à l'issue du premier tour de l'élection cantonale partielle.

J'ai décidé de mettre un terme à toutes mes activités politiques, sans d'ailleurs de regret excessif. A ceux d'entre vous qui auraient quelque nostalgie à quitter la vie politique, je cite cette phrase que

l'on attribue à Winston Churchill : « *Si tu veux avoir de la reconnaissance, ne fais pas de politique : achète plutôt un chien* ». J'ai décidé de suivre à peu près ce conseil en achetant un cheval et comme quand on aime on ne compte pas, j'ai décidé d'exercer une activité semi-professionnelle dans le domaine équestre en Normandie, où je vous accueillerai tous volontiers avec mon épouse, sans distinction politique ou de fonction.

Pour conclure, je souhaite bonne chance à nos successeurs, même si le masculin ne l'emportera plus sur le féminin, parité oblige.

PHILIPPE TAUTOU – Je veux vous faire part de la fierté qui a été la mienne de servir les Yvelinois dans cette très belle assemblée départementale. Merci à mes collègues qui ont participé à l'ensemble des travaux. Merci à mes collègues de l'opposition qui ont accepté de mener un travail collaboratif dans le domaine de l'urbanisme et du Logement dont j'ai eu la charge. Je regrette seulement de ne pas avoir pu aller au bout de la mission qui m'était chère, en tant que Président du C.A.U.E. et de l'A.D.I.L.

Je tiens à souligner la qualité des fonctionnaires qui travaillent à nos côtés. Je les remercie, car j'ai trouvé chez eux beaucoup de compétences.

Enfin, je remercie les deux présidents qui m'ont fait confiance pendant la durée de ce mandat. Je souhaite aux collègues qui vont nous succéder d'éprouver le même bonheur que nous à travailler pour cette belle institution, sachant que je suis un farouche défenseur du maintien du Conseil général.

JEAN-LOUIS BARTH – Je vais quitter aussi quitter cette institution, dans laquelle je suis entré en 1979, en même temps que Pierre Lequiller. Nous avons connu tous les deux le grand changement qu'a été la décentralisation, à l'époque où Monsieur le Préfet siégeait à la droite de Monsieur le Président et où le vrai président n'était pas celui qui en avait le titre.

Entré en 1979, j'ai été remercié en 1985 sans l'avoir souhaité, avant de revenir en 1998, de sorte que je totalise 23 années de présence dans cette assemblée. Parmi tous les collègues dont je me souviens, je tiens à citer, Pierre Amouroux qui est entré ici en même temps que moi.

Compte tenu de mon engagement personnel, j'ai été amené à siéger dans l'opposition et cela ne va pas sans une certaine frustration. On préfère toujours être celui qui construit que celui qui critique. Cette frustration est le prix de la fidélité à mes convictions.

Je remercie à mon tour les quatre présidents que j'ai connus pour leur écoute, bien que, siégeant de ce côté-ci de l'assemblée, je n'ai pas toujours été entendu.

Je quitte cette assemblée avec une certaine nostalgie. J'ai vu aussi la fonction de conseiller général beaucoup évoluer depuis les années 70. Je ne vais pas tout de suite acheter un chien, puisque j'ai un mandat municipal à conduire à son terme, mais je retiens l'idée. Le mouvement qui s'amorce en matière de coopération intercommunale et certaines attitudes attristantes qu'il suscite pourraient même m'inciter à passer tout de suite à l'acte.

ANDRE SYLVESTRE – J'arrive au terme de deux mandats de conseiller général. Elu en 2001, j'ai rencontré dans cette assemblée des hommes et des femmes – pas en assez grand nombre – ayant des

convictions. Ils ont su m'accepter à la Commission d'Appels d'Offres, à la Commission Culture et à la Commission des Affaires sociales, mais aussi à la Commission sur l'uniformisation des tarifs de cantine qu'à présidée Pierre Lequiller et dont nos successeurs reprendront le flambeau.

Je reprendrai à mon compte la tirade que nous avait lue Franck Borotra, car elle m'avait profondément marqué. J'ai toujours essayé d'exercer mon mandat à la lueur de mes convictions bien sûr, mais aussi à la lueur d'un humanisme réfléchi et mesuré. J'ai toujours essayé d'assumer mes tâches et mes décisions avec un nuage de doute, afin de ne pas tomber dans un triomphalisme naïf.

A mon tour j'exprime mes remerciements à tous les fonctionnaires, quel que soit leur grade. Ils ont une tâche noble, parfois difficile. J'emporterai avec moi un souvenir de chacun d'entre eux. Je pars sans aucune tristesse, parce qu'il est bien de tourner la page : « C'est le bout du chemin, l'heure de partir. Regarde vers demain, l'horizon va fleurir ».

JACQUES SAINT-AMAUX – Je ne me représente pas non plus, bien qu'étant un militant politique je serai candidat suppléant. Je vais mettre en application le principe que je développais dans les écoles politiques dans le cadre d'un cours sur la promotion des cadres en politique, lorsque j'expliquais que « promotion » cela signifie « mouvoir », « pro-mouvoir », ce qui n'implique pas obligatoirement une promotion vers le haut, mais le fait de bouger, de faire autre chose. Je me suis déjà appliqué ce principe au niveau de ma commune, où j'ai passé la main au bout de trois mandats. J'ai été accueilli au Conseil général par Franck Borotra qui m'a dit : « Ne t'installe pas, tu n'es qu'une parenthèse dans cette assemblée ». La parenthèse a duré treize ans... J'ai apprécié ces mandats et l'esprit dans lequel ils se sont déroulés. J'ai pu développer mes idées et mes conceptions dans le respect de tous, et je vous en remercie.

Je ne suis pas ému de partir, mais d'être ici. Car même si j'ai beaucoup milité, je ne suis qu'un ouvrier de profession. Dans cette grande assemblée de ce grand département, je réfléchis souvent à mes camarades que j'ai laissés à l'atelier pour me poser la question : « Est-ce que je vous trahis ou pas ? Est-ce que je défends vos intérêts ? ». Je pense ne pas les avoir trahis.

Comme signe de remerciement envers le personnel du Département, je remets à Monsieur Audejean ma sacoche de travail, comme je le lui avais promis.

Applaudissements.

JOËL TISSIER – Je vous remercie pour les cinq ans très agréables que j'ai passés avec vous. J'ai été très bien accueilli par le Président Alain Schmitz. Je vous souhaite à tous bon vent, car ce n'est pas facile, et beaucoup de bonheur.

JEAN-MICHEL GOURDON – J'ai décidé, sans aucune nostalgie, de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat. J'ai cependant énormément apprécié ces onze années passées parmi vous, même en siégeant sur les bancs de l'opposition, et notamment à la cinquième commission, où j'ai été accueilli par Pierre Amouroux, avant que Joël Loison ne la préside avec beaucoup de patience et d'intérêt. J'ai aussi beaucoup apprécié les trois présidents auxquels j'ai eu à faire : Franck Borotra, Alain Schmitz et Pierre Bédier. C'est vraiment avec le sentiment d'avoir essayé de faire les choses aussi bien que possible que je pars. J'ai aussi apprécié le personnel du Département, qui a toujours été bienveillant à l'égard des élus, ce qui est précieux lorsque l'on exerce un mandat en parallèle d'une carrière professionnelle. Le mandat de conseiller général, qui permet de réfléchir à des enjeux importants d'aménagements et de choix de société, est aussi l'occasion de rencontrer des personnes

très intéressantes sur le terrain. C'est d'ailleurs quelque chose que je continuerai à faire sans être élu. Ce mandat est un bon souvenir, qui restera dans ma mémoire.

PIERRE LEQUILLER – Je pars évidemment avec regret et nostalgie. Lorsque je suis arrivé dans ce conseil général, j'avais 29 ans, j'ai tout de suite trouvé le travail au Conseil général passionnant. Je l'ai fait avec quatre présidents : Paul-Louis Tenaillon, Franck Borotra, Alain Schmitz et Pierre Bédier.

CHRISTINE BOUTIN – Pour mémoire, j'ai aussi assumé la présidence du Conseil, quoique par intérim.

PIERRE LEQUILLER – C'est exact. J'ai été extrêmement heureux de la confiance qui m'a été faite dans le domaine des collèges et de la culture. En 1979, l'Etat avait encore en charge les collèges, qui étaient dans un état calamiteux. On m'a confié ce domaine après la décentralisation et nous avons construit ou reconstruit depuis 42 collèges pour en porter le nombre dans le département à 105. Alors qu'il y avait à l'époque sept collèges de plus de 1 000 élèves, il n'en reste plus qu'un, celui de Marly-Le-Roi, et c'est un internat d'excellence. Le dossier le plus difficile a été la fermeture d'un établissement dans le secteur de Guyancourt. Nous avons aussi procédé à l'informatisation de tous les établissements, en aidant les communes à équiper leurs écoles de T.N.I.

Mon travail dans le domaine de la culture a également été passionnant. Je compte d'ailleurs bien vous supplier, Monsieur le Président, de bien vouloir continuer à m'aider à compléter la statuaire de Marly-Le-Roi, qui est une œuvre merveilleuse.

Si je pars, c'est parce qu'il a été procédé à un découpage spécial dans mon canton, où contrairement à mon attente puisque je suis entouré de villes de droite, ils ont réussi à me circonvenir, malgré le fait que Louveciennes et Le Port Marly ont évidemment une vie commune, autour d'un musée et du Parc de Marly. En effet, le découpage effectué m'a laissé le choix entre Marly et Le Port-Marly qui sont rattachés au canton de Ghislain Fournier, pour lequel j'ai une fidèle amitié et qui est mon suppléant en tant que député, et Louveciennes, ville dont j'ai été le maire pendant quinze ans, qui est rattachée au Chesnay et à La Celle-Saint-Cloud et donc au canton de Philippe Brillault. J'ai décidé de ne pas tomber dans le piège qui m'était tendu, et de ne pas engager des combats fratricides stupides, puisqu'il n'était pas question que je me présente contre l'un ou l'autre de ces collègues.

J'aime cette assemblée. Je l'aime parce que c'est une assemblée de proximité. Car dans notre action dans le domaine des collèges, nous ne cessons de recevoir les gens, les syndicats, les parents d'élèves. J'ai aussi été marqué par le respect mutuel qui existe dans cette assemblée, au-delà des clivages politiques. Il en résulte une atmosphère très spéciale, car nous avons des amis dans chaque camp. Ayant été maire de Louveciennes pendant quinze ans, j'ai choisi, lors de l'entrée en vigueur de la loi sur le cumul des mandats, mon mandat de conseiller général, qui me permet d'être utile à l'ensemble du Département.

Je remercie évidemment les services du Département, à commencer par Monsieur le Directeur général et tous ces prédécesseurs. J'aurai un mot tout particulier pour Brigitte Cayla, avec laquelle je collabore depuis 35 ans, mais aussi pour Madame Martinez et tous ces prédécesseurs.

Je remercie Pierre Bédier pour la confiance qu'il a continué à m'accorder, après Alain Schmitz. Je pars en souhaitant à cette assemblée beaucoup de succès. Elle est très importante, et ceux qui phosphorent sur la disparition des départements font une erreur majeure. J'ai toutefois l'énorme regret de quitter l'Assemblée départementale au moment où elle va se féminiser.

M. LE PRESIDENT – Merci à chacune et chacun d’entre vous. Il est vrai que c’est une page qui se tourne à la fois pour beaucoup d’entre vous et pour cette assemblée qui sera élue sur une base totalement nouvelle. Car vous êtes 17 sur 39 à ne pas vous représenter, soit 44 %, de sorte que la prochaine assemblée sera renouvelée *a minima* pour moitié. Cela ne s’est produit à ma connaissance, dans aucun département, puisque le précédent, l’ancien mode de scrutin, avec le système du renouvellement par moitié, était un formidable amortisseur des secousses électorales.

Je veux dire ici, aux 17 conseillers généraux qui ne se représenteront pas, combien vous avez participé à une mission multiséculaire, puisque cela fait deux siècles que la France est administrée – et bien administrée - par le couple communes-département. On nous a expliqué que le couple intercommunalités-région était l’avenir : attendons pour en juger, mais nous en doutons parce que cette tradition multiséculaire a duré parce qu’elle produisait des résultats incontestables, dans ce département comme dans les autres. Il suffit de voyager dans notre beau pays pour s’en rendre compte.

Voilà pourquoi ceux qui vont partir peuvent le faire avec le sentiment du devoir accompli. Je vous le dis au nom de l’Institution : les uns et les autres, les unes et les autres, que ce soit dans la majorité ou dans l’opposition, vous avez tenu votre place, une place qui était au service de l’intérêt général. En ces temps où l’on décrit, un peu facilement, les élus comme paresseux et profiteurs, vous avez su donner, par votre application et votre implication, une belle image de notre institution. A chaque fois que vous entrerez dans tel village des Yvelines, que cheminerez sur telle route, vous pourrez vous dire que vous avez participé à cette belle œuvre. Vous êtes les héritiers d’une tradition, et je ne doute pas que ceux qui vous succéderont s’efforceront d’être à la hauteur de ce que vous avez fait. Au nom des Yvelinois, merci à vous.

Applaudissements.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 2 avril 2015 à 9 heures 30.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 35.

Le Secrétaire :

Ismaïla WANE

Le Président :

Pierre BEDIER

Annexes

ANNEXE 1 : COMMUNICATION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Communication des marchés notifiés entre le 10 décembre 2014 et le 5 février 2015 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)			
<i>Politique : A03 Mobilité déplacement</i>			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-645	Fourniture de pièces détachées pour tracteur industriels - Marque ISEKI	3 ans	53 600,00
2013-647	Fourniture de pièces détachées pour tracteur industriels - Marque SMA	3 ans	134 000,00
2013-649	Fournitures de pièces détachées pour tracteurs industriels - Marque NOREMAT	3 ans	100 400,00
2013-651	Fournitures de pièces détachées pour tracteurs industriels et leurs outils de fauchage - Marque FERRI	3 ans	30 400,00
2013-654	Fournitures de pièces détachées pour tracteurs industriels - Marque KIROGN	3 ans	40 400,00
2014-381	Fourniture de lubrifiants pour les véhicules du Département des Yvelines	3 ans	60 000,00
		somme :	418 800,00 €

Politique : A04 Environnement			
Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Montant total maximum des marchés en HT
2014-394	Elaboration du dossier d'enquête publique relative aux périmètres de protection et régularisation vis à vis du Code de l'Environnement des captages d'alimentation en eau potable Lot 1 captage "des Fontigneux"	1 an et 4 mois	5 975,00
2014-395	Elaboration du dossier d'enquête publique relative aux périmètres de protection et régularisation vis à vis du Code de l'Environnement des captages d'alimentation en eau potable Lot 2 Captages rosay F1, F2	1 an et 4 mois	4 210,00
2014-396	Elaboration du dossier d'enquête publique relative aux périmètres de protection et régularisation vis à vis du Code de l'Environnement des captages d'alimentation en eau potable Lot 3 Captages Dourdan	1 an et 4 mois	4 210,00
2014-397	Elaboration du dossier d'enquête publique relative aux périmètres de protection et régularisation vis à vis du Code de l'Environnement des captages d'alimentation en eau potable Lot 4 Captages Galicet	4 ans	4 210,00
2014-477	Réalisation d'un suivi annuel hydrobiologique et physico-chimique	1 an et 4 mois	24 946,20
		somme :	43 551,20 €

Politique : A06 Attractivité économique			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-531	Déploiement d'une solution d'environnement numérique de travail au sein de 9 collèges	10 mois	15 000,00
2014-587	Mission d'assistance juridique pour les réseaux et services de communications électroniques	1 an	15 000,00
		somme :	30 000,00 €
Politique : B01 Proximité aux Yvelinois			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-474	Chanteloup-les-Vignes MEFE Nettoyage des locaux	4 ans	152 000,00
2014-181	CHANTELOUP LES VIGNES - Maison de l'emploi - Exploitation génie climatique	4 ans	25 608,00
2014-506	Chanteloup les Vignes - MEFE - Entretien et maintenance SSI et désenfumage	1 an	42 320,00
		somme :	219 928,00 €
Politique : B07 Solidarité internationale			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-511	Projet d'aménagement agricole à Kolokani (Mali)	18 mois	83 755,00
		somme :	83 755,00 €

Politique : C03 Formation des jeunes			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-27	ST GERMAIN EN LAYE - Lycée International - Etanchéité et ascenseurs - Lot 4 : Bardage	3 ans	31 070,00
2014-379	GUYANCOURT - Collège Les Saules - Travaux réfection extérieure et des fermetures des logements de fonction - Lot U	3 ans	78 529,00
2014-492	BONNELLES - Collège les 3 moulins - MOE	1 an	31 400,00
		somme :	140 999,00 €
Politique : C05 Culture et patrimoine			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-367	Réalisation d'une médiation scientifique (exposition Mathissime)	8 mois	24 480,00
2014-373	ST GERMAIN EN LAYE-MUSEE DENIS- Sécurisation par serrures, cylindres et contrôle sur tous les accès	3 ans	53 936,11
2014-524	Acquisition de livres de jeunesse	4 mois	13 000,00
2014-170	Restauration d'une dalle funéraire à l'église St-Germain-de-Paris de Condé-sur-Vesgre	8 mois	4 560,00
2014-182	Restauration d'un ensemble de stalles à l'église Saint-Martin de Crespières	8 mois	14 435,00
2014-184	Restauration du tableau saint Charles Borromée à l'église Saint-Vigor de Marly-Le-Roi	10 mois	7 860,00
	somme :	somme :	118 271,11 €

Politique : D01 Compétences humaines			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-332	Formation des professionnels sur le thème "l'adolescent et la société"-Lot2	3 ans	30 000,00
		somme :	30 000,00 €
Politique : D02 Système d'information			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-512	Maintenance et évolution du progiciel Micromusée	4 ans	120 000,00
2014-541	Maintenance et évolution de l'applicatif internet PerfOrm	3 ans	150 000,00
2014-542	Maintenance et évolution du progiciel A2f	3 ans	36 000,00
		somme :	306 000,00 €
Politique : D03 Moyens de fonctionnement			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-420	Collecte, transport et traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux	3 ans	180 000,00
2014-425	VERSAILLES - 1 rue Pasteur - Déconstruction d'un pavillon	3 ans	49 635,00
2014-509	Traitement et gestion de l'ensemble des abonnements aux périodiques servis au Département	1 an	200 000,00
2014-525	Abonnement à une base de données dématérialisée Lexis Nexis Jurisclass	1 an	21 344,00

2014-463	Réalisation d'une mission d'audits financiers de Bases de loisirs	8 mois	24 000,00
2014-340	Fourniture d'équipement de motoculture et matériels associés	3 ans	195 000,00
		somme :	669 979,00 €
<i>Politique : D04 Ressources financières</i>			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-479	Mission d'analyse des conséquences financières et fiscales de la nlle carte intercommunale du 78	5 mois	14 700,00
		somme :	14 700,00 €

**ANNEXE 2 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE
COMPTE RENDU TRIMESTRIEL DU PRÉSIDENT
A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**

ACTION SOCIALE

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introdutif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA Versailles	REP	1303233-1	08/05/2013	M. R / CG78	Demande de communication de documents	Interne
TA Versailles	REP	1404210-1	20/05/2014	Association Les Compagnon s de Vie à Domicile / CG78	Demande d'annulation de la décision de retrait d'autorisation d'établissement social et médico social	Interne
TA Versailles	REP	1405320-1	23/06/2014	Mme M / CG78	Recours contre décision d'octroi d'une aide financière	Interne
TA Versailles	REP	1407673-1	08/10/2014	M. T / CG78	Recours contre avis à payer dans le cadre d'un recours sur succession	Interne

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA Versailles	REP	1401137-6	17/02/2014	Mme B / CG78	Demande d'annulation d'un arrêté d'alignement	Interne
TA Versailles	REP	1403599-6	19/05/2014	Mme B / CG78	Demande d'annulation d'un arrêté d'alignement	Interne

CONTRATS ET TRAVAUX

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	Référé précontractuel	1407907-12	12/11/2014	Société la Grande Pharmacie des Portes de Normandie / CG78	Demande d'annulation de la procédure de consultation d'un marché de fourniture de produits pharmaceutiques	Interne

TA de Versailles	RPC	1405313-8	18/07/2014	Société TRM/Société Méthodes et Pilotage / CG78	Action en responsabilité quasi-délictuelle de la société TRM à l'encontre de la société Méthodes et Pilotage/CG 78 intervient en défense/mémoire à produire en fonction des arguments de la défense de la société Méthodes et Pilotage	Interne
TA de Versailles	RPC	1405476-8	25/07/2014	Société d'Etudes et Travaux pour l'Environnement / CG78	Contestation du solde du marché	Interne
RESSOURCES HUMAINES						
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
CAA Versailles	RPC	14VE02233	21/07/2014	Mme P/ CG78	Harcèlement moral	Externe (Ministère d'avocat obligatoire)
TA de Versailles	REP	1404921-2	30/05/2014	Mme K / CG78	Demande d'annulation de la décision de non renouvellement d'un contrat à durée indéterminée	Interne

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA Versailles	Référé suspension	1408008-1	20/08/2014	M. M / CG78	Décision de remise partielle de dette	Interne
TA Versailles	REP	1305855-1	25/09/2013	M. V / CG78	Décision de remise partielle de dette	Interne
TA Versailles	REP	1302728-1	24/04/2013	M. D / CG78	Décision de fin d'attribution du RSA	Interne
TA Versailles	REP	1306869-1	05/09/2013	M. JDV / CG78	Indu	Interne
TA Versailles	REP	1302467-1	17/04/2013	M. R / CG78	Indu	Interne
TA Versailles	REP	1305449-1	06/08/2013	Mme G / CG78	Demande de remise gracieuse de dette de RSA	Interne

**Procédures ne nécessitant pas d'autorisation d'ester en justice - pour des enfants confiés au Département
compte rendu trimestriel octobre-décembre 2014**

PROTECTION DES MINEURS CONFIES AU DEPARTEMENT

Tribunal compétent	Type de procédure	Intervention suite à la désignation du PCG en qualité de	Nature du dossier	Traitement	État de la procédure
TGI Versailles	Correctionnelle	administrateur ad hoc de A.G	agressions sexuelles	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	désignation du 18/11/14
TGI Versailles	Correctionnelle	administrateur ad hoc de T. C.	violences volontaires	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	désignation du 02/12/2014
TGI Versailles	Civile	administrateur ad hoc de K.L	contestation de paternité	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	désignation du 09/12/14

TGI Versailles	Correctionnelle	administrateur ad hoc de M.D.	violences volontaires	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	désignation du 10/12/14
TGI Versailles	Correctionnelle	administrateur ad hoc de E., S., M. et S. E	violences volontaires	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	désignations du 23/12/14

SOMMAIRE

<i>Communications de Monsieur le Président du Conseil général</i>	1
<i>Adoption d'un compte-rendu analytique</i>	2
<i>Garantie d'emprunt en faveur de l'entreprise d'insertion « Bio-Yvelines- Services »</i>	2
<i>Garantie d'emprunt en faveur de la S.A. d'H.L.M. « France Habitation ». Opération de réhabilitation et d'acquisition/amélioration à Carrières-sur-Seine</i>	2
<i>Garantie d'emprunt en faveur de l'association « Chemin d'Espérance » pour la construction d'un lieu de vie pour personnes âgées au Mesnil-Saint-Denis</i>	3
<i>Garantie d'emprunt en faveur de l'association C.O.S. pour une opération d'acquisition d'un E.H.P.A.D. avec accueil de jour et de logements sociaux à Viroflay</i>	4
<i>Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne pour la passation des marchés d'assurance responsabilité civile et dommages aux biens</i>	5
<i>Remise gracieuse de la dette contractée envers le Département par la société « Carnot Automobiles »</i>	6
<i>Approbation de l'avant-projet relatif à la création d'une bretelle de sortie de la R.N. 12 vers la R.D. 912 et d'un giratoire à Houdan et autorisation de lancer l'enquête publique unique</i>	6
<i>Avenant n°18 à la convention de Décentralisation</i>	7
<i>Lycée International de Saint Germain-en-Laye. Raccordement au réseau de chauffage urbain</i>	8
<i>Transfert de la R.D. 57 dans le domaine public routier communal et intégration de la rue du Général Valérie André dans le domaine public routier départemental. Commune de Vélizy-Villacoublay</i>	8
<i>Avenant n°3 de prorogation d'un an du Contrat Particulier Région-Département 2007-2014</i>	9
<i>Programmation de travaux de restructuration et extension au Lycée international de Saint Germain-en-laye et au Lycée franco-allemand de Buc</i>	10
<i>Participation financière aux charges d'exploitation des services de transports franciliens pour l'année 2015</i>	11
<i>Déconstruction des logements de fonction de l'ex-gendarmerie de Trappes</i>	12
<i>Aides aux collectivités pour l'électrification rurale (F.A.C.E). Attribution de la dotation 2014 au syndicat intercommunal d'électricité de la région d'Orgerus (S.I.E.R.O.)</i>	12
<i>Route départementale n°186. Communes du Pecq et de Le Port-Marly. Déclassement et aliénation à titre onéreux d'un délaissé du domaine public départemental</i>	13
<i>Collèges privés sous contrat d'association. Contribution 2015 aux charges de fonctionnement matériel et dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat</i>	13
<i>Fonds départemental de solidarité. Collèges publics, établissements internationaux et collèges privés sous contrat d'association. Année 2014-2015</i>	14
<i>Mesures de sectorisation des collèges « Paul Verlaine » et « Jules Verne » aux Mureaux. Rentrée scolaire 2015</i>	14
<i>Actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale (R.D.A.S.)</i>	14
<i>Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé et l'Association « A.P.A.J.H. 78 »</i>	15
<i>Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Yvelines (A.D.E.P.A.P.E. 78). Convention d'objectifs et de moyens 2015-2017. Subvention de fonctionnement 2015</i>	16
<i>Contrat d'objectifs et de moyens 2015-2017 avec l'association « Le Lien Yvelinois »</i>	16

<i>Convention de coopération avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (C.A.P.S.) pour la desserte en fibre optique des habitations de la rue Ragonant à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse</i>	18
<i>Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux ». Approbation de la convention de programme avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.)</i>	18
<i>Valorisation et de l'animation de la Seine. Transfert de subvention à la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine</i>	19
<i>Attribution de 7 subventions au titre du schéma départemental de l'eau Propagation de délais de validité de 3 contrats eau</i>	19
<i>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Bièvre. Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.) sur la commune de La Celle-Saint-Cloud. Avis du Département</i>	20
<i>Parcs naturels régionaux. Approbation des conventions transitoires relatives aux frais de structure pour 2015</i>	21
<i>Soutien du Conseil général des Yvelines à la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle en 2025</i>	22
<i>Questions diverses : allocutions de fin de mandat</i>	23
ANNEXE 1 : COMMUNICATION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE	30
ANNEXE 2 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE	36
COMPTE RENDU TRIMESTRIEL DU PRÉSIDENT	36
A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE	36